



IOM • OIM

STRATEGIE REGIONALE POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE 2014 - 2016

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS

Contactez-nous

Bureau régional de l'OIM
Route des Almadies, zone 3, Dakar
BP 16 838 Dakar-Fann, Sénégal
Tél. : (221) 33 869 62 00
Fax : (221) 33 869 62 33
Email : rodakar@iom.int
www.rodakar.iom.int

Table des matières

Résumé4

Introduction5

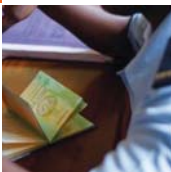
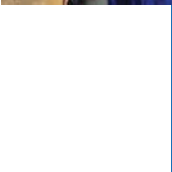
1. Approche stratégique de l'OIM5
2. L'OIM en Afrique de l'Ouest et du Centre6
3. Tendances migratoires en Afrique de l'Ouest et du Centre6

Principaux domaines d'intervention8

1. Développement de politiques migratoires
et de dialogues inter-Etats8
2. Migration de travail et développement9
3. Assistance et protection des migrants10
4. Bien-être physique, mental
et social des migrants et des communautés12
5. Gestion intégrée des frontières et analyse des risques12
6. Préparation à la réponse aux crises migratoires13

Perspectives15

Bureaux pays de l'OIM16



Pays couverts :

Afrique de l'Ouest : Cap Vert, Côte d'Ivoire, Bénin, Burkina Faso, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.

Afrique Centrale : Cameroun, Gabon, Guinée Équatoriale, République Centrafricaine, République du Congo, Sao Tome & Principe, Tchad.

Résumé

Plus de 230 millions de personnes résidaient hors de leur pays en 2013¹ et désormais plus aucun Etat ne peut prétendre ne pas être affecté par la mobilité humaine. Les migrations constituent une dimension de la mondialisation et du développement, et les migrations internationales sont devenues l'une des questions majeures du 21^{ème} siècle.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a un rôle de chef de file au niveau mondial pour les activités liées à la gestion des migrations. Son Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, basé à Dakar, couvre 23 pays et 5 Communautés économiques régionales.

Les migrations en Afrique de l'Ouest et du Centre suivent des schémas et des flux variés qui soulèvent d'importants défis, dont le manque de données sur les migrations, la faiblesse de la gestion et du contrôle des frontières, l'insuffisance de plans de gestion harmonisée des migrations, le besoin récurrent d'assistance humanitaire pour les personnes déplacées, la migration irrégulière, la traite des personnes et l'accroissement global de la vulnérabilité des migrants.

La région est sujette à des crises humanitaires chroniques associées aux conflits et aux conditions environnementales qui entraînent des déplacements massifs de populations dans toute la région. La situation actuelle représente non seulement un défi pour les pays concernés mais aussi pour l'ensemble de la région. L'OIM et ses partenaires se doivent d'élaborer une stratégie et des réponses opérationnelles aux questions migratoires aux niveaux régional et national.

La Stratégie régionale vise à fournir un cadre stratégique de réponse aux opportunités et difficultés auxquelles la région est confrontée. En tenant compte de la nature dynamique des migrations et du contexte régional, cette stratégie est axée sur les domaines d'intervention suivants pour la période 2014 - 2016 :

- Développement de politiques migratoires et de dialogues inter-Etats ;
- Migration de travail et développement ;
- Assistance et protection aux migrants ;
- Bien-être physique, mental et social des migrants et des communautés ;
- Gestion intégrée des frontières et analyse des risques ;
- Préparation à la réponse aux crises migratoires.

Ces interventions contribuent ainsi au respect des droits des migrants, à répondre à leurs besoins, à mieux maîtriser les avantages des migrations, à relever les défis et les contraintes auxquels ils sont confrontés, à atténuer les risques qui y sont associés et à gérer les migrations. La Stratégie régionale est fondée sur l'Approche stratégique de l'OIM qui s'efforce de promouvoir des migrations humaines et ordonnées dans l'intérêt de tous.

¹ Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, septembre 2013.

Introduction

Créée en 1951, l'Organisation internationale pour les migrations est la principale organisation intergouvernementale dans le domaine des migrations. Actuellement, l'OIM compte 155 États membres et onze États jouissent du statut d'Observateur à l'instar de nombreuses organisations internationales et non-gouvernementales. Le budget des programmes de l'OIM en 2012 était supérieur à 1,2 milliards USD, finançant plus de 2 300 programmes, et plus de 7 800 membres de son personnel servent dans plus de 470 bureaux extérieurs dans plus de cent pays.

I. Approche stratégique de l'OIM

Le premier objectif de l'OIM est de faciliter la gestion ordonnée et humaine des migrations. En se fondant sur son expertise et son expérience, l'OIM s'efforce de relever de manière globale les défis posés par les migrations, en insistant sur leur potentiel pour le développement tout en minimisant leurs effets négatifs.

Pour atteindre cet objectif, en intervenant à la demande des États membres ou en accord avec eux², l'OIM se concentre sur les activités suivantes :

1. Fournir des services sûrs, fiables, souples et efficaces par rapport à leur coût aux personnes ayant besoin d'une assistance internationale en matière de migration.
2. Renforcer la gestion humaine et ordonnée des migrations et le respect effectif des droits humains des migrants, conformément au droit international.
3. Offrir aux États, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales et à d'autres parties prenantes des conseils spécialisés et un appui en matière de recherche, coopération technique et d'opérations, de façon à renforcer les capacités nationales et à faciliter la coopération internationale, régionale et bilatérale en matière migratoire.
4. Contribuer au développement économique et social des États par la recherche, le dialogue, la mise au point et la réalisation de programmes liés aux migrations et ayant pour objet de tirer tous les avantages des migrations.

5. Aider les États, les migrants et les communautés à relever les défis de la migration irrégulière, notamment par la recherche et l'analyse des causes profondes, par le partage d'informations et la propagation des meilleures pratiques, et par la recherche de solutions privilégiant le développement.
6. Servir de pôle de référence essentiel en ce qui concerne l'information sur les migrations, la recherche, les meilleures pratiques, ainsi que la collecte, la compatibilité et l'échange de données.
7. Promouvoir, faciliter et appuyer le débat et le dialogue sur la migration à une échelle tant régionale que mondiale, notamment à l'occasion du Dialogue international sur la migration, aux fins de favoriser la compréhension des opportunités qu'elle offre et des défis qu'elle pose, d'aider à déterminer et à élaborer des politiques efficaces permettant de relever ces défis, et de recenser les approches globales et les mesures susceptibles de faire progresser la coopération internationale.
8. Aider les États à faciliter l'intégration des migrants dans leur nouvel environnement et à susciter l'engagement des diasporas, entre autres comme partenaires au développement.
9. Prendre part aux réponses humanitaires coordonnées dans le contexte des dispositions interinstitutions en la matière et fournir des services de migration dans d'autres situations de crise ou d'après-crise, s'il y a lieu, selon les attentes des personnes concernées, contribuant ainsi à leur protection.
10. Entreprendre des programmes facilitant le retour volontaire et la réintégration des réfugiés, des personnes déplacées, des migrants et autres personnes ayant besoin de services internationaux de migration, en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes s'il y a lieu, et en tenant compte des besoins et des préoccupations des communautés locales.
11. Assister les États à mettre au point et à réaliser des programmes, des études et des expertises techniques visant à lutter contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes, notamment des femmes et des enfants, d'une manière conforme au droit international.
12. Appuyer les efforts des États dans le domaine de la migration de travail, notamment en ce qui concerne les mouvements de courte durée, et d'autres types de migration circulaire.

L'OIM ambitionne de poursuivre son rôle de première organisation en matière de migrations, en renforçant ses capacités pour mieux servir les migrants et ses États membres, et en favorisant la reconnaissance des gouvernements et du public eu égard à la contribution des migrants au développement des sociétés.

² MC/INF/287, Stratégie de l'OIM : Résolution du Conseil n° I 150 (XCIII) et Annexe.

2. L'OIM en Afrique de l'Ouest et du Centre

Le Bureau régional de l'OIM a été créé en 1998 à Dakar, Sénégal, et couvre 23 pays et 5 Communautés économiques régionales :

- La Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO – 15 pays) ;
- L'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA – 8 pays) ;
- La Communauté économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC – 10 pays) ;
- La Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC – 6 pays) ;
- L'Union du Fleuve Mano (MRU – 4 pays).

Le budget de l'OIM s'élevait à 46 millions USD en 2013, répartis entre les 2 régions. Les projets de l'OIM s'inscrivent dans le cadre des priorités mondiales, régionales et nationales, et sont mis en œuvre avec les États membres, les partenaires humanitaires et au développement, les Communautés économiques régionales et les organisations de la société civile.

AFRIQUE DE L'OUEST

8,4 millions de migrants environ, soit 2,8 % de la population totale, se déplacent en Afrique de l'Ouest (UN DESA, 2009). Il s'agit du groupe le plus important de la totalité des migrants en Afrique qui se déplace au niveau interne, intrarégional, continental ou international. L'Afrique de l'Ouest enregistre également le nombre le plus élevé de migrants intrarégionaux et, dans une moindre mesure, de migrants à destination d'Afrique du Nord et d'Europe.

La mobilité de travail a considérablement augmenté au cours des dix dernières années. Parallèlement à l'intégration et à la coopération économiques, un nombre croissant d'Ouest-africains quitte leur foyer à la recherche de meilleures opportunités. Selon certaines estimations, les migrations sud-sud au sein de la région représentent plus de la moitié des mouvements migratoires (UNDP, 2009).

Les pays de la région du Sahel ont reçu un flux important de migrants de retour ainsi que des armes en provenance de Libye. Les effets déstabilisateurs sont visibles au Mali et affectent également les pays voisins. La situation dans le nord du Mali a causé le déplacement de personnes à l'intérieur du pays et dans la région, avec des conséquences sur les migrations régionales, la gestion des frontières et la stabilisation des communautés. Le Niger assiste également à l'arrivée de migrants de la région tentant d'atteindre la Libye, ou expulsés de Libye, ainsi que de migrants qui fuient l'insécurité dans le nord du Nigéria.

Le Bureau régional de l'OIM participe au Groupe du Développement des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, au Mécanisme sous régional de coordination pour l'appui du système des Nations Unies à l'Union Africaine, ou encore au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Au niveau national, l'OIM fait partie des Équipes pays des Nations Unies et participe aux Plans cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

3. Tendances migratoires en Afrique de l'Ouest et du Centre

Les migrations dans la région se caractérisent par :

- Des schémas migratoires dynamiques et une longue histoire de flux migratoires intra- régionaux et interrégionaux. L'Afrique de l'Ouest est l'exemple le plus frappant de flux migratoires intrarégionaux en Afrique subsaharienne avec 70 % des mouvements migratoires dans la sous-région essentiellement liés à l'emploi ;

- Au cours des dernières années, les migrations irrégulières d'Afrique subsaharienne à destination de l'Europe et entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale ont augmenté. Des États, considérés auparavant comme des pays d'origine deviennent des pays de transit et de destination et les migrations irrégulières occupent une place de premier plan dans les agendas politiques de la plupart des gouvernements ;

- La migration de travail joue un rôle important, facilitée dans une certaine mesure par l'existence de protocoles relatifs à la libre circulation ;

3 Tous États membres de l'OIM à l'exception de Sao Tomé & Príncipe et de la Guinée Équatoriale.

- Les enfants migrants non accompagnés représentent une caractéristique commune et sont souvent exposés à des risques d'abus, d'exploitation ou de traite ;
- Plusieurs facteurs font ressortir la nécessité d'atténuer l'impact des migrations sur la santé dans la région, notamment les niveaux élevés des migrations internes et transfrontalières, accompagnés d'une forte prévalence de maladies transmissibles, de la faiblesse des systèmes de santé et de leurs cadres politiques, de la faiblesse ou de l'absence de mécanismes de coopération et de collaboration transfrontalière en matière de migrations et de santé, et de l'absence de données sur la mobilité et la santé ;
- Les groupes culturels et ethniques sont fréquemment divisés par des frontières, et les gouvernements sont confrontés à des défis pour gérer les communautés transfrontalières ;
- La gestion des frontières est souvent perçue comme relevant d'une compétence et d'une responsabilité exclusivement nationale. La fragmentation qui en résulte dans les approches nationales contribue à établir des systèmes et des pratiques de gestion des frontières incohérents et souvent incompatibles entre les pays de la région ;
- Les sécheresses, la désertification, la déforestation, la montée du niveau de la mer, l'érosion côtière et les inondations se sont renforcées en nombre et en gravité au cours des dernières décennies. Les catastrophes naturelles déplacent des millions de personnes dans toute la région ;
- Les conflits au Liberia, en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire, au Mali, en République Centrafricaine et au Nigeria ont affecté la région au cours des dix dernières années. Le Mali, la République Centrafricaine et le Tchad sont actuellement les principaux pays d'origine des réfugiés et des personnes déplacées ;

AFRIQUE CENTRALE

Les conflits causent inévitablement des déplacements de population. La mobilité intrarégionale étant limitée par la densité de la végétation et l'absence de routes d'interconnexion, la majorité des migrants se rendent vers d'autres régions d'Afrique ou vers l'Europe.

La CEEAC est dotée d'un Protocole sur la libre circulation et le droit d'établissement de ses citoyens. Certaines mesures facilitent la libre circulation des citoyens de la CEEAC mais la libre circulation et le droit d'établissement ne sont pas une priorité pour ses Etats membres.

Par ailleurs, la manne pétrolière et l'industrie du bois ont transformé des pays comme le Gabon et la Guinée Equatoriale en pays de destination, le Gabon accueillant le nombre le plus important de migrants en Afrique Centrale.

La crise humanitaire en République centrafricaine a causé le déplacement de personnes à l'intérieur du pays et à l'échelle régionale. Un nombre important de réfugiés originaires de République Centrafricaine vivent depuis longtemps au Tchad, au Cameroun et en République du Congo. Le Tchad a également vu l'arrivée de migrants de la région tentant d'atteindre la Libye ou expulsés de Libye, de migrants fuyant l'insécurité au nord du Nigeria et de migrants et de réfugiés fuyant les conflits intercommunautaires au Soudan et la crise en République Centrafricaine.

- La crise libyenne a provoqué le retour précipité de plus de 200 000 migrants en déstabilisant la région subsaharienne. Ce qui ajoute un poids supplémentaire sur les communautés d'origine, notamment au Tchad et au Niger ;
- La sécurité se détériore depuis quelques temps, les États sont généralement mal préparés/équipés aussi bien individuellement que collectivement pour gérer les crises. Le Sahel et le Nigeria sont notamment affectés par les activités terroristes.



Principaux domaines d'intervention

Le Bureau régional de l'OIM pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, en collaboration avec ses bureaux pays, est engagé avec les gouvernements nationaux et les institutions régionales dans six principaux domaines d'intervention.

I. Développement de politiques migratoires et de dialogues inter-Etats



Renforcement du dialogue intra-régional

En Afrique de l'Ouest, la gouvernance des migrations nécessite un dialogue accru entre l'institution régionale et ses États membres. C'est à cet égard, que la CEDEAO, en collaboration avec l'OIM, a créé en 2000 le Dialogue sur les migrations en Afrique de l'Ouest (MIDWA).

Des difficultés de coordination se posent aussi entre les politiques migratoires régionales et nationales en Afrique Centrale, ce qui a amené les États membres de la CEEAC à demander l'instauration d'un processus de dialogue sur les migrations. Une conférence régionale pour la coopération sur les migrations a été organisée par la CEEAC et l'OIM en 2012. La conférence a abouti à la recommandation de créer un Dialogue sur la migration en Afrique Centrale (DIMAC).

En Afrique de l'Ouest, l'OIM apporte un soutien technique au renforcement du MIDWA en tant que processus consultatif régional (PCR) sur les migrations sous l'égide de la Commission de la CEDEAO et de ses États membres, et soutient la structure opérationnelle du MIDWA.

L'OIM appuie la création et la structure opérationnelle du DIMAC en tant que premier PCR sur les migrations en Afrique Centrale, sous l'égide de la Commission de la CEEAC et de ses États membres.

En soutenant ces deux plateformes, l'OIM vise à renforcer la contribution des États membres de la CEDEAO et de la CEEAC au dialogue mondial sur les migrations et, en particulier, au Forum mondial sur la migration et le développement et au Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les Migrations internationales et le Développement.

Renforcement de la gestion des données sur les migrations

Malgré l'étendue des dynamiques migratoires dans la région, peu de données sont disponibles aux niveaux national et régional. Les données existantes nécessitent une meilleure gestion et ne sont pas liées à des choix politiques. Les capacités de recherche sont en effet limitées et ne peuvent produire les éléments nécessaires à l'élaboration de politiques cohérentes et globales. Il en résulte que les politiques migratoires ne reposent pas sur des éléments concrets et suffisamment approfondis.

L'OIM appuie l'élaboration de profils migratoires nationaux et régionaux, facilite l'établissement de mécanismes interministériels au niveau des gouvernements pour recueillir et gérer les données, et forme les principales institutions au niveau régional à la gestion des données sur les migrations.

Renforcement de l'élaboration de politiques migratoires nationales

Plusieurs pays ont exprimé leur volonté de s'engager dans le processus de préparation et d'approbation de politiques nationales sur les migrations et ont sollicité une assistance extérieure pour le faire. Toutefois, la plupart des États de la CEDEAO et de la CEEAC ne disposent pas encore de politiques migratoires globales qui définissent le cadre politique et la répartition des responsabilités entre les différents acteurs nationaux engagés dans la gestion des migrations. Les cadres nationaux sont encore définis par la législation réglementant des sous-secteurs spécifiques (immigration, protection des réfugiés, traite, travail, etc.). Cette situation entraîne des incohérences entre les instruments nationaux, dans la mesure où la coordination entre les différentes institutions concernées demeure généralement faible.

Au niveau national, l'OIM appuie le développement de cadres de politique migratoire en :

- Créant des groupes de travail ou des groupes de réflexion sur les migrations ;
- Préparant les documents de politiques migratoires ;
- Dispensant des formations sur les principaux domaines de gestion des migrations ;
- Intégrant les migrations dans d'autres politiques nationales.

Au niveau régional, l'OIM travaille avec la CEDEAO à l'élaboration d'un nouveau cadre de politique régional sur les migrations et sa mise en œuvre. Elle soutient aussi l'Approche commune sur les migrations de la CEDEAO, et les protocoles de la CEEAC et de la CEDEAO relatifs à la libre circulation.

Au niveau africain, l'OIM organise des campagnes de renforcement des capacités et de sensibilisation sur le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique de l'Union Africaine.

2. Migration de travail et développement



Appui aux processus régionaux d'intégration économique et de libre circulation

Des cadres relatifs à la libre circulation pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale sont en place mais leur pleine mise en œuvre est un défi. Cette situation affecte particulièrement les droits de séjour et d'établissement qui s'inscrivent au cœur de la facilitation de la mobilité de travail régionale. Des politiques restrictives en matière d'immigration, notamment pour les travailleurs migrants, s'appliquent toujours.

L'OIM renforce les capacités des Communautés économiques régionales et de leurs États membres pour lever les obstacles posés à la mobilité régionale de travail par l'harmonisation des législations nationales et l'élaboration de mécanismes de reconnaissance mutuelle des qualifications et des compétences. L'OIM soutient les États dans l'élaboration et la mise en œuvre de conventions bilatérales de migration de travail. Il est essentiel d'améliorer l'accès des migrants potentiels à l'information sur les possibilités et les procédures de migration légale de travail à l'intérieur et à l'extérieur de la région pour faciliter leur mobilité.

Protection des travailleurs migrants et de leur famille

Une question essentielle pour les deux régions est la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille ainsi que leur accès à une protection sociale appropriée. De nombreux migrants

sans papiers sont confrontés à de grandes difficultés d'accès aux systèmes de protection sociale. Plusieurs pays ont ratifié la Convention des Nations Unies sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille et il est important de souligner que ces droits et obligations s'appliquent aussi bien à leurs propres migrants qu'aux travailleurs migrants dans leur pays.

Bien que des instruments internationaux soient élaborés pour protéger les droits des travailleurs migrants, leur ratification et leur mise en œuvre constituent encore un défi à relever dans la plupart des pays.

L'OIM promeut la ratification des conventions internationales relatives aux droits des migrants et appuie les gouvernements dans leur mise en œuvre effective. Il s'agit notamment du soutien à la revue et à l'élaboration des législations nationales, du renforcement des capacités des agents du gouvernement ainsi que de campagnes d'information et de sensibilisation à l'intention des migrants et des organisations de la société civile.

Renforcement de l'impact positif des migrations sur le développement

L'impact positif sur le développement de la mobilité de travail entre les hémisphères nord et sud est largement reconnu. En revanche, l'impact de la mobilité de travail sud-sud est souvent ignoré.

Les impacts positifs des deux phénomènes doivent être capitalisés et intégrés dans des cadres politiques et législatifs et promus par des mesures incitatives pratiques. A titre d'exemple, le coût des transferts d'argent entre les pays de la région peut être plus élevé que les transferts nord-sud. De plus, en raison du manque de circuits appropriés, le coût des transferts informels est encore plus élevé.

Le défi de la fuite des cerveaux est également une réalité pour la mobilité de travail sud-sud. L'accroissement des capacités dans les pays d'origine aidera à compenser l'émigration des travailleurs hautement qualifiés, ainsi que la mobilisation des compétences et des capacités de la diaspora dans leurs pays d'origine.

Une politique de migration de la main d'œuvre efficace peut réduire la pression du chômage, notamment le chômage des jeunes et contribuer au développement en canalisant les transferts de fonds, le transfert des connaissances et la création de réseaux d'affaires et d'échanges commerciaux.

L'OIM soutient les États dans l'élaboration de stratégies visant à engager activement leur diaspora dans des initiatives de développement locales et nationales.

L'OIM encourage le transfert des compétences par le retour provisoire ou virtuel de ressortissants qualifiés et promeut des mécanismes de canalisation et d'optimisation de l'impact des transferts de fonds des travailleurs migrants.

3. Assistance et protection des migrants



Renforcement de la coopération et des capacités des principaux acteurs par des mesures de protection des migrants vulnérables

La majorité des instruments internationaux et régionaux de lutte contre la traite des personnes ont été ratifiés par la majorité des pays de la région. Toutefois, certaines lois nationales récemment adoptées sont partiales, et les autorités judiciaires et celles chargées de l'application de la loi sont souvent dépourvues des outils nécessaires pour incriminer les responsables. Nombre d'entre eux ignorent combien leur rôle est crucial dans l'identification des victimes et la prise en charge de leurs premiers besoins. Les structures d'accueil et les organisations de la société civile ne respectent souvent pas les normes minimales garantissant la tutelle légale des enfants accueillis et elles coopèrent entre elles de manière ponctuelle en empruntant des circuits informels. En outre, la majorité des cadres juridiques portent exclusivement sur les phénomènes de traite d'enfants en laissant de côté les femmes et les hommes adultes victimes de traite.

La situation des migrants en détresse est également une question problématique. Peu de données sont disponibles sur la portée du phénomène et ses causes profondes, sans parler de sa définition juridique, et peu d'informations existent sur les défis auxquels sont confrontés les migrants en détresse eu égard au respect de leurs droits. Ils sont plus vulnérables à la discrimination, en particulier dans l'accès aux services de base. Les bureaux de l'OIM ont assisté à un nombre croissant de cas soumis par les gouvernements, les partenaires et les migrants eux-mêmes, souvent bloqués dans des conditions très difficiles et sollicitant une assistance pour retourner dans leur pays d'origine (dans la région et hors de la région).

L'OIM pose les fondements de l'instauration d'un système efficace d'assistance au retour entre les acteurs nationaux et internationaux en prêtant une assistance et une protection directes aux personnes en déplacement, qu'il s'agisse de victimes de traite, de demandeurs d'asile, de réfugiés, de migrants irréguliers ou en détresse.

L'OIM a établi des partenariats locaux d'assistance aux victimes de traite et vise aujourd'hui à institutionnaliser ces réseaux et à leur donner la possibilité d'élargir le spectre de la protection à tous les migrants vulnérables. L'OIM coordonne les efforts des parties prenantes et contribue au renforcement des capacités en offrant une protection aux personnes en déplacement à travers un réseau d'assistance régionale et un système d'information et de référencement des cas.

Promouvoir la réintégration effective des migrants de retour

La réintégration effective des migrants de retour via les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration est une priorité pour la région qui reçoit un grand nombre de migrants de retour au-delà du continent et en raison des crises affectant la migration (Côte d'Ivoire, Libye, République Centrafricaine). La recherche des familles, le retour et la réintégration des mineurs non accompagnés s'inscrivent dans ces importantes activités.

Par le renforcement des partenariats et de la coopération nationale, l'OIM encourage la mise en œuvre d'options de réintégration socioéconomique dans les pays d'origine des migrants de retour en adoptant une approche homogène et intégrée promouvant la viabilité et l'autosuffisance de leur réintégration. Les pays d'origine reçoivent les

migrants de retour en provenance de différents pays de destination et les modalités d'assistance à la réintégration diffèrent selon ces pays. Une approche par pays d'origine devrait être mise en œuvre pour offrir les mêmes normes d'assistance aux migrants de retour, et pour favoriser une intégration homogène et adaptée aux contextes socioéconomiques existants.

Identification des mesures de protection les plus appropriées pour les enfants en déplacement (enfants non accompagnés et séparés)

L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale se caractérisent par une forte mobilité intrarégionale de mineurs non accompagnés. Souvent à la recherche de meilleures opportunités socioéconomiques et d'un meilleur système éducatif, les enfants se déplacent indépendamment dans la région et se retrouvent souvent dans des conditions d'exploitation.

L'une des priorités les plus importantes est de renforcer la coopération entre les États et les capacités des partenaires concernés et des communautés afin de protéger les enfants en déplacement et de les soustraire à l'exploitation, conformément aux meilleures pratiques et normes internationales.

L'OIM fait partie du groupe de travail régional sur la mobilité des enfants, regroupant des organisations et des ONG internationales et régionales, en vue d'analyser les tendances de la mobilité des enfants et les réponses possibles en matière de protection.

Grâce à une coopération accrue aux niveaux national et régional, l'OIM encourage l'instauration de mesures de protection pour les enfants en déplacement. Ces mesures devraient au minimum comprendre l'identification des tuteurs légaux dans les pays d'accueil et d'origine et à la mise en œuvre de solutions durables les plus appropriées dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

4. Bien-être physique, mental et social des migrants et des communautés



Intégration de la composante santé dans toutes les réponses d'urgence dans la région

Le choléra, la diarrhée, la pneumonie, la méningite, la rougeole, le VIH, la tuberculose, le paludisme et d'autres maladies transmissibles sont courants dans la région en raison des crises alimentaires récurrentes, des conflits, des catastrophes naturelles, de la faiblesse des systèmes de santé et du niveau élevé de mobilité des populations. Ces maladies contribuent à augmenter la vulnérabilité physique, mentale et sociale des populations.

L'OIM élabore et met en œuvre des programmes dans les situations de réponse aux urgences humanitaires visant à améliorer le bien-être physique, mental et social des migrants et des communautés hôtes.

Renforcement des ressources humaines en matière de santé

De nombreux pays de la région sont confrontés à une pénurie de ressources humaines en matière de santé. Mais la plupart des pays comptent un nombre important de professionnels de la santé parmi leur diaspora et qui sont disposés à contribuer au développement du secteur de la santé dans leur pays d'origine.

L'OIM soutient le retour virtuel, temporaire ou permanent des professionnels de la santé issus des diasporas par l'identification de ces professionnels de la santé, l'évaluation des besoins dans les pays

d'origine et l'élaboration de stratégies nationales d'engagement de la diaspora.

Promotion de l'accès équitable des populations mobiles aux services de santé

Bien que les migrations ne constituent pas en soi un facteur de risque pour la santé, parfois certaines conditions du processus migratoire - comme le manque d'hygiène ou la mauvaise qualité nutritionnelle - augmentent la vulnérabilité des migrants, en particulier des migrants irréguliers et des personnes déplacées. Les migrants n'ont souvent pas accès aux services de santé et aux services sociaux, malgré la forte probabilité de se retrouver exposés à des risques de santé résultant notamment de leur exploitation, de conditions dangereuses de travail, ou encore de conditions de vie inférieures à celles des populations d'accueil.

L'OIM appuie les États pour la formulation de programmes et de politiques de santé répondant aux inégalités en matière de santé et aux obstacles posés aux migrants et aux populations mobiles dans les communautés de transit et de destination.

5. Gestion intégrée des frontières et analyse des risques



La région fait face à des enjeux sécuritaires et économiques nécessitant une gestion efficace et humaine des frontières. Cependant, les autorités frontalières dans la plupart des pays de la région manquent souvent des

ressources et des compétences nécessaires pour s'acquitter efficacement de leurs fonctions. En outre, la gestion des frontières a souvent été perçue par les gouvernements comme relevant exclusivement de compétences et de responsabilités nationales. La fragmentation résultant de ces approches nationales de gestion des frontières a conduit à une inadéquation des systèmes et à des pratiques souvent incompatibles entre pays voisins.

Amélioration de la gestion des frontières

L'OIM contribue à renforcer les capacités nationales et régionales pour favoriser une gestion efficace des frontières, notamment par l'installation et l'utilisation du Système d'analyse des données migratoires de l'OIM (MIDAS) pour contrôler le flux des personnes. Ce système informatique répond à la nécessité de collecter et analyser les données au niveau national et offre la possibilité d'échanger des données à l'international. Un des objectifs à long terme est l'automatisation complète des frontières extérieures de la région.

Renforcement des compétences et des connaissances des autorités frontalières

Le renforcement des capacités de gestion des migrations nécessite une formation régulière et continue, et une coordination renforcée entre les différentes autorités aux frontières.

L'élaboration de programmes de formation régionale pour les agents des services frontaliers visent à harmoniser les connaissances et les pratiques de gestion des frontières pour tous les États de la CEDEAO et de la CEEAC. Par ailleurs, l'élaboration de procédures normalisées d'exploitation (SOP) pourront servir à harmoniser les pratiques de gestion des frontières afin de définir les normes et d'établir les meilleures pratiques et procédures.

Renforcement des fonctions de renseignement à l'intention des agents et des services d'immigration

Le rôle de renseignement des agents aux frontières et d'autres organismes de gestion des frontières a souvent été négligé dans la région. Toutefois, ces fonctions peuvent jouer un rôle important pour relever les défis liés à la migration irrégulière et à la criminalité transfrontalière sur la base d'une évaluation des risques.

L'OIM soutient les gouvernements et les institutions régionales dans le renforcement des fonctions de renseignement, d'évaluation des risques afin de réduire la migration irrégulière et de prévenir les crimes transfrontaliers. Avec cette approche, les fonctions de renseignement pourront également servir comme outil d'alerte précoce en cas de déplacements transfrontaliers à grande échelle, de mouvements de réfugiés et d'épidémies humaines ou animales.

6. Préparation à la réponse aux crises migratoires



L'OIM a développé le concept de « crise migratoire » pour saisir la complexité des schémas de mobilité humaine émergeant des crises. Ce concept offre un outil d'analyse et de compréhension des crises en vue d'identifier les lacunes et d'améliorer les réponses apportées⁴. L'objectif de ce cadre est d'aider les personnes en leur apportant une assistance et une protection adéquates et, en fin de compte, de faire respecter leurs droits fondamentaux et leur dignité.

⁴ Le Cadre opérationnel de l'OIM en cas de crises migratoires a été approuvé lors du 101^{ème} Conseil de l'OIM en novembre 2012 (MC/2355), par l'adoption de la Résolution n°1243.

Renforcement de la résilience des communautés dans la région du Sahel

Les crises alimentaires et nutritionnelles dans le Sahel, accompagnées de la croissance démographique, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes naturelles, augmentent en fréquence et en gravité. Développer la résilience et un environnement propice à la croissance durable, nécessite que les communautés acquièrent des capacités d'adaptation pour résister, absorber et récupérer des chocs et des tensions à venir et éviter, notamment, le déplacement forcé de populations.

L'OIM soutient les interventions visant à stabiliser les communautés - moyens de subsistance alternatifs, soutien à la réinsertion, activités génératrices de revenus, petits projets communautaires - et le renforcement des capacités des autorités locales dans les zones affectés par des retours importants de migrants et de personnes déplacées, pour augmenter les capacités de résilience de l'ensemble de la population. Dans ce cadre, l'OIM fait partie de la « Regional Resilience Inter Agency Task Force for the Sahel » des Nations Unies et soutient également la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

Renforcement des capacités nationales et régionales en matière de collecte de données fiables sur les mouvements de population

Les conflits en Côte d'Ivoire, en Libye, au Mali et en République centrafricaine ont déclenché des mouvements de population complexes et déplacé des populations à l'intérieur et au-delà des frontières en créant des crises migratoires régionales. Ces crises sont venues s'ajouter aux flux existants de personnes déplacées, de migrants de retour, de réfugiés, et ont créé une tension supplémentaire sur des économies fragiles avec des services sociaux de base et des moyens de subsistance faibles. Il est aujourd'hui urgent de renforcer les capacités nationales et régionales de suivi des mouvements des personnes déplacées et d'identification de leurs besoins en vue d'apporter une assistance efficace aux populations concernées.

L'OIM soutient l'élaboration d'outils standardisés de gestion des données (collecte, analyse, diffusion) pour fournir des données fiables sur les mouvements et les intentions des populations afin de prévenir, de planifier et de répondre en fonction de leurs besoins. L'OIM renforce ainsi son dialogue avec les communautés cibles dans la région afin de recueillir leurs observations.

Renforcement de la préparation nationale à la gestion des populations déplacées

Il est nécessaire d'établir des partenariats entre les autorités nationales et les organisations humanitaires pour réduire l'incidence des migrations forcées et gérer la situation des populations déplacées.

L'OIM, en tant que responsable du groupe sur la Coordination et la Gestion des camps de déplacés en cas de catastrophes naturelles (Inter-Agency Standing Committee) et suite à la mise en place du Cadre opérationnel de l'OIM en cas de crises migratoires, aide les gouvernements de la région à gérer les populations déplacées selon les normes internationales, en leur offrant une protection adéquate et l'accès aux services de base.

Perspectives

La Stratégie régionale de l'OIM est un cadre stratégique triennal pour la région d'Afrique de l'Ouest et du Centre. L'OIM en fera une révision annuelle pour s'assurer de sa conformité aux priorités et aux urgences humanitaires dans la région.

La Stratégie régionale se fonde sur les initiatives passées de l'OIM dans la région et vise à développer de nouvelles initiatives de soutien aux populations ciblées (personnes déplacées, réfugiés, migrants, etc.). L'OIM a pour objectif de renforcer les capacités locales, nationales et régionales en vue de gérer efficacement et humainement les migrations, et de promouvoir une appropriation locale, nationale et régionale des résultats des projets mis en œuvre avec le soutien de l'OIM.

Grâce à la Stratégie régionale, l'OIM renforcera son engagement et sa collaboration avec les organisations de la société civile, prendra en considération les questions liées au genre en tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des hommes et, dans ses projets, accordera une attention particulière aux besoins des jeunes eu égard aux tendances démographiques émergentes, aux questions liées à l'environnement, à la vulnérabilité des pays de la région aux conflits et aux catastrophes naturelles et, conformément à l'approche fondée sur les droits de l'homme, l'OIM encouragera et renforcera la protection des droits fondamentaux des migrants.

L'OIM est désireuse de continuer à travailler avec ses partenaires pour répondre aux défis des migrations et aux opportunités de développement qui s'offrent à la région d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Veillez consulter le site internet de l'OIM pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre pour obtenir les dernières nouvelles et toute autre information complémentaire : www.rodakar.iom.int

Bureaux pays de l'OIM

BENIN

Lot I Patte d'Oie
c/o UNHCR - Cotonou
03 BP 1394 Jericho
Tel : +229 6602 1443

BURKINA FASO

Ouaga 2000, Nouveau
Secteur 5, Zone A,
Ouagadougou
Tel.: +226 50 34 21 07

CAMEROUN

Quartier Golf
Opposite the embassy of the
united states of America in
Yaoundé, Avenue Rosa Parks
in the same block with FIDA
Yaoundé
Tel: +237 22 20 77 93
+237 22 20 32 78

CAP VERT

Casa das Nações Unidas
Av. OUA, Achada de Santo António
Praia
Tel.: +238 95 22 151

CONGO

BP 465 - Brazzaville
République du Congo
Tél. : +242 065 15 42
+ 242 0551 48 88

COTE D'IVOIRE

Cocody les II Plateaux Vallon
Lot N° 1616 Rue LI07 Abidjan
Tel.: +225 22 52 82 00
Fax: +225 22 52 40 24
iomabidjan@iom.int

GABON

20472 UNHCR Libreville
Quartier Sotega - Libreville
Tel.: +241 07 999 285

GAMBIE

60, Kairaba Avenue
Pipeline- PMB 586
Serekunda – Gambian
Tel.: +220 437.61.52
+220 994.90.95
Fax : +220 437 61.53
iombanjul@iom.int

GHANA

Hse No. 10, Plot No. 48
Osu-Budu Road/Broadway
Airport West, Accra
Tel: +233 302 74 29 30
Fax: +233 302 74 29 31
iomaccra@iom.int

GUINEE

Donka Bloc de Professeurs
Rue DI- 252 - Conakry
Tel: +224 60 40 71 27
Fax: +224 30 46 33 37
ckyoffice@iom.int

LIBERIA

Mamba Point
H. G. Plaza, Sekou Toure Avenue,
Monrovia
Tel.: +231 5 70 35 84

MALI

Rue 425, Porte 495
Hamdallaye ACI 2000
Bamako
Tel: +223 2029.76.97
Fax: +223 2029.76.98
iombamako@iom.int

MAURITANIE

Lot 551 E Nord
Tevragh Zeina
Nouakchott
Tel.: +222 524 49 99
Fax: +222 524 40 81
iomnouakchott@iom.int

NIGER

Issa Beri
Rue YN-127 Mali Béro
Tel: +227 20 75 25 07
Fax: + 227 20 75 20 16

NIGERIA

No. 11 Haile-selassie Street,
Asokoro District, Abuja
Tel: +234 9 876 6856
Fax: +234 807 209 31 33

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

SICA I, Bonga-Bonga
Bangui, Centrafrique

SENEGAL

Route des Almadies - Zone 3
BP 16 838 Dakar-Fann
Tel: +221.3 386 96 20 0
Fax: +221.3 386 96 23 3
codakar@iom.int

SIERRA LEONE

18A New Signal Hill Road,
Freetown
Tel: +232 22 234 244
Fax: +232 22 234 307
iomfreetown@iom.int

TCHAD

Quartier Klemat. Rue 3044
N'Djamena
Tel. : +235 22 52 53 59
Fax : +235 22 52 53 61
iomchad@iom.int

TOGO

40 Avenue des Nations Unies
Lomé
Tel.: +228 22 21 20 22